



**FINANCES
PUBLIQUES**

Sections DIRCOFI Centre-Est

Compte-rendu audio conférence du vendredi 17 avril 2020.

Deuxième conférence organisée par la DIRCOFI à destination des organisations syndicales. Jean-Louis Chovin et Carole Matrot y ont participé en tant que représentants de la CFDT et de la CFTC.

Sujets évoqués :

Point sur les soutiens apportés aux DR-DDFIP de l'inter-région dans le cadre de leurs missions prioritaires.

Au 17 avril, un soutien a déjà été apporté par certains services : il dépend des demandes des différentes directions et il est très variable !

- Participation de vérificateurs à l'instruction des demandes formulées dans le cadre du fonds de solidarité aux entreprises.
- Relance des défaillants au prélèvement PAS ou TVA
- Renfort dans le cadre de la campagne IR qui va commencer le 20 avril avec réponses aux courriels.

Les orientations ne sont pas encore très précises.

Par département, les demandes ont été les suivantes :

01 : appui sur le fonds de solidarité.

07 : fonds de solidarité et campagne IR (3 agents plus 5 bientôt)

21 : fonds de solidarité, 2 volontaires (dont 1 en présentiel en pôle téléphonique) plus 8 à partir du 17 avril après-midi. Le collègue a été très satisfait des conditions sécuritaires dans lesquelles il a été accueilli.

25 : campagne IR avec deux vérificateurs de la BPAT (brigade patrimoniale) et un appui sur la cellule téléphonique sur le site de Besançon (une contrôleuse)

26 : au stade de la prise de contact pour la campagne IR : les missions porteront sur le traitement de courriel ou téléphonique.

38 : campagne IR : Les brigades n'interviendront qu'en complément des BDV locales dans quelques semaines.

39 : campagne IR : Est prévu l'appui de 8 vérificateurs (2 par SIP sur les 4 SIP). Ceux-ci étant équipés de téléphones portables professionnels, ils participeraient à l'accueil avec prise de RDV à distance. Des référents sont ou seront désignés par les directions locales

Dans tous les cas, la Direction assurera l'interface.

43 : campagne IR : 3 modes d'intervention (plateforme téléphonique RDV à distance et traitement

du courriel) sont prévus.

Sur le site du Puy, cela concerne 4 vérificateurs et le chef de brigade. La Direction locale va organiser une formation par visioconférence.

63 et 70 : rien n'est encore concrétisé.

71 : campagne IR avec 1 volontaire en présentiel pour de l'accueil téléphonique et 7 pour répondre aux courriels.

74 : au stade de la prise de contact et participation spontanée d'une vérificatrice qui a travaillé sur le fonds de soutien.

89 : au stade de la prise de contact sur la campagne IR. Un renforcement des équipes est prévu au SIP Auxerre pour traitement des courriels.

90 : 4 vérificateurs ont travaillé sur les relances PAS et TVA. Mission terminée pour l'instant.

Autres modalités d'interventions :

-Madame Cau précise qu'une demande de soutien au niveau national des centres de contact est lancée.

Comme c'est un serveur vocal interactif, le travail peut se faire depuis le domicile.

-Avec E-contact, le vérificateur répond aux demandes écrites qui émanent de la messagerie sécuriser du contribuable. Les questions sont transmises aux vérificateurs.

Il peut travailler en mode « pioche », c'est-à-dire qu'il choisit les mails comportant des questions auxquelles il peut répondre. Il n'a pas d'heures fixes et fait en fonction de ses disponibilités. Le travail peut être organisé par exemple sur deux 1/2 journées par semaine.

Concernant les conditions de travail en présentiel

La Direction s'assure que les collègues disposent de gel, de lingettes, du respect des distances et documents utiles. Jusqu'au 17 avril, 2 agents seulement ont travaillé en présentiel dans les directions locales.

La Direction puis le chef de brigade font l'interface avec les directions locales et les agents volontaires.

Les noms de référents locaux sont/seront communiqués aux agents volontaires mais la Direction réfléchit à la mise en place de ses propres référents.

Conditions de la reprise d'activité

Madame Cau ne peut pas encore donner de lignes directrices.

Sur les conditions matérielles de reprise

La Centrale n'a pas donné de consignes. Les conditions de reprise du travail vont être pensées en fonction des sites. La Direction réfléchit d'autant plus que la situation est différente selon que l'on a des espaces de travail sur des open-spaces en marguerite comme à la Part Dieu ou des bureaux.

M. Terras met l'accent sur le problème qu'il y a à trouver du matériel : gel hydroalcoolique, gants.

Nous avons un stock de gants, de gel hydroalcoolique et des lingettes sont en commande.

Le matériel pourrait être distribué pour la semaine du 11 mai.

Ce sera plus compliqué pour les masques.

Il va être difficile également de faire pratiquer un nettoyage efficace des espaces de travail d'autant plus que les contrats ne sont, sauf une exception, pas signés par la DIRCOFI.

La Direction n'a pas d'information sur la suite des opérations de contrôle fiscal : poursuite des

contrôles engagés, engagement de nouveaux, conditions du contrôle, secteurs ou sociétés exclus ?

Conséquences de l'ordonnance du 15 avril 2020 (cf PJ)

Sur le prélèvement de RTT et/ou jours de congés des agents placés en ASA, il faudra attendre la note DGFIP pour en connaître les modalités d'application .

Actuellement **15 % des agents** sont en ASA 15.

Ces agents en ASA peuvent cependant aussi être une partie du temps en télétravail. SIRHIUS ne permet pas de prendre en compte aussi souplement les situations différentes des agents. La Direction s'est engagée à prendre en compte de manière souple les situations particulières pour le décompte des jours de prélèvement de congés.

Concernant les mutations locales

Pour les agents de catégorie C et B, la Direction pense, dans un premier temps, demander aux agents de faire part de leur demande de mutation à titre d'information. A la demande d'un syndicat, la Direction s'engage à contacter individuellement chaque personne. Les syndicats seront informés des demandes.

Pour répondre aussi à la demande, concernant les agents de catégorie A, les CAP continueront d'être consultées.

La Direction ne sait pas comment elle va pouvoir tenir les CAPL avant l'été.

Les notations.

Toute le monde a signé sa notation.

Pour l'instant, un seul agent a fait un recours RH.

Les délais de recours ne seront pas opposés si un agent dépose un recours lors de la reprise d'activité.

Déménagement d'un pôle de B programmation

Le projet prévu pour septembre sera reporté à janvier ou septembre 2021.

Les besoins seront d'ailleurs peut-être différents en cette fin d'année.

Questions diverses.

- *Quand vont arriver les demandes des DDFIP ?*

Certainement à partir du 20 avec sans doute une montée en puissance mais il est difficile d'en évaluer le volume.

- *Pourquoi les contrôleurs de brigades, vérificateurs et A+ doivent-ils poser des jours en télétravail dans SIRHIUS à compter du 20 avril ?*

La Direction avait jusqu'à présent décidé que c'était inutile. Elle ne fait qu'appliquer une décision de la Centrale ce qui va générer du travail supplémentaire aux services RH.

D'autres DIRCOFI avaient adopté la même position que la nôtre.

- *Demande-t-on aux brigades de faire de la programmation ?*

Oui car les autres services n'ont plus le temps, de la faire !et certaines fiches de programmation déjà en stock concernant des entreprises exerçant une activité fortement impactée par la crise. Il est donc nécessaire d'essayer de se constituer un volant de fiches supplémentaires en stock. Les brigades vont recevoir/ont reçu des listes MRV qu'elles pourront utiliser si elles veulent faire de la programmation.

- La Direction reconnaît que les années 2020 et 2021 vont être des années inédites avec des objectifs différents.

A ce propos, afin de participer à diminuer le stress ressenti chez certains collègues, les organisations syndicales demandent à Mme Cau qu'elle s'adresse directement aux agents pour leur faire part de la situation et pour les rassurer sur le fait que les objectifs de travail ne seront forcément, pas ceux fixés avant la crise.

Parfois les chefs de Service ne sont pas les mieux à même pour faire passer ce message. La Directrice est d'accord.

- *Quid de la situation des parents qui ont des enfants et qui vont se trouver sans mode de garde à partir du 11 mai (écoles ou autres modes de garde fermés sur la période scolaire ou pendant les vacances) : la Direction répond qu'elle prend note et attend des consignes complémentaires de la Centrale sur le fin du confinement.*

- *Concernant les jours de report à prendre avant la fin des vacances de printemps.*

La question est toujours en cours d'analyse au niveau du ministre de la fonction publique !

.....

Compte tenu de l'allongement de la durée du confinement prévisible jusqu'au 11 mai, nous vous rappelons que si vous avez connaissance de collègues qui vous paraissent fragilisés pendant cette période, vous sommes à votre/leur écoute.

En cas de besoin, nous vous rappelons le numéro de la plate-forme « psychologue » .

Ce service propose une assistance anonyme et confidentielle, il est joignable gratuitement 24h/24 et 7j/7.

Pour les agents le n° est le **0 805 230 809**

Précision : Pour les encadrants le n° est le **0 805 230 416**

Prenez soin de vous

Jean-Louis Chovin
tel : 06 30 08 81 46
cfdt.dircofi-centre-est@dgfip.finances.gouv.fr

et

Olivier Chapelon
tel : 06 37 79 14 19

Carole Matrot
tel : 06 86 66 20 23
cftc.dircofi-centre-est@dgfip.finances.gouv.fr